



PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Vendredi 8 mars 2024
 Hôtel Mirabeau Lausanne

1. Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la séance à 9h. Elle profite de saluer la présence de M. Daniel Schacher de l'OPS qui fera une intervention en 2^{ème} partie et répondra aux questions des membres. Nous comptons la présence de 87 membres.

2. Nomination des scrutateurs

Mathilde Nanchen et Frédéric Noble sont nommés scrutateurs pour cette assemblée, Myriam Rossat les remercie.

3. Modification, ajouts à l'ordre du jour

Ajout d'un sujet au point 5 : discussion sur la mise en place en Suisse romande d'une filière « CFC assistant/e en podologie ».

4. Approbation du PV de l'AG du 24 mars 2023

Le PV de l'Assemblée Générale 2023 (annexe 1), a été publié sur notre site internet et les membres en ont été informés dans la lettre de convocation.

La discussion est ouverte et aucune remarque n'est formulée. La Présidente procède au vote pour approbation du PV.

Votation : pour : 86 contre : 0 Abstention : 1

5. Rapport annuel de la Présidente et Vice-Présidente

La Présidente souhaite aborder l'éventualité de mettre sur pied une filière CFC assistante en podologie en Suisse romande. Myriam Rossat et Elisabeth Lamon ont rencontré un responsable de la formation professionnelle en Valais. Il leur a expliqué qu'il appartient aux associations professionnelles d'évaluer le besoin et le cas échéant, d'initier le processus pour mettre en place une filière CFC. Un espace professionnel à Sion (proche de la gare) a été créé pour organiser des cours pour les apprentis. La filière CFC assistante dentaire se trouve dans ces locaux et en cas d'intérêt de notre part, un espace pourrait être prévu pour accueillir les apprentis assistant en podologie.

Myriam souhaite aborder ce sujet avec les membres pour connaître leur point de vue, elle explique que nous sommes en pleine réflexion au vu de la pénurie de podologues dans certains cantons en Suisse romande. Cela favorise le travail des illicites.

La Présidente a évoqué ce sujet avec Laura Gleizal, doyenne de l'ESPOD, qui lui a répondu que certaines personnes n'ont pas accès à la formation ES et que la filière d'assistante en podologie CFC pourrait être une alternative.

La Présidente précise que la SSP continuera de s'engager pour rehausser la formation ES et que les CFC seraient une complémentarité à la profession, ils effectueraient des soins simples, il ne faut pas les voir comme de la concurrence. Un assistant en podologie ne pourra jamais avoir un numéro RCC et être remboursé par la LAMal.

Avant d'initier une telle démarche, les membres doivent être concertés et il faut qu'ils acceptent l'idée de continuer les investigations. Avant l'AG, un sondage a été envoyé aux membres pour savoir qui envisagerait de former un apprenti et 22 ont répondu par l'affirmative (sur 100 réponses).

S'il est décidé de mettre sur pied la filière CFC assistante en podologie, chaque canton peut se proposer pour accueillir les apprentis.

Véronique Kobel : demande s'il est possible de savoir où sont situés les 22 personnes qui ont répondu par l'affirmative. Le sondage étant anonyme, nous n'avons pas de détails.

Thomas Müller : qu'entend-on par soins simples ? M. Müller est d'avis qu'il est déjà compliqué avec les 2 ans de supervision pour les podologues ES. Il pense que ça sera une formation « sous-métier ». Myriam Rossat répond que les soins simples sont des soins sur des patients qui ne sont pas à risque. Un apprenti CFC aura par la suite la possibilité de faire une passerelle et rejoindre le cursus ES.



Anne Ferro : indique qu'il faut être podologue ES pour pouvoir former. Myriam précise qu'un podologue qui a une équivalence de diplôme et 2 ans de pratique pourra former des apprentis s'il le souhaite.

Valérie Biemann : aimerait davantage d'informations sur le sujet. Comment encadrer l'apprenti, faudra-t-il le superviser tout le temps ? Quel salaire est prévu pour un apprenti ? Elle pense qu'il faut clarifier plusieurs points avant de pouvoir prendre une telle décision.

Emmanuelle Chauffaut : regrette la tournure des débats. Elle rappelle que lorsqu'on choisit de prendre un apprenti, on doit s'engager à former. On doit se donner les moyens nécessaires et donc avoir un minimum de 2 salles de soin. Elle pense que la supervision des jeunes diplômés sera déjà compliquée et elle aimerait que le comité propose un cahier des charges détaillé avant d'aller de l'avant avec ce projet.

Emilie Bocange : après le CFC pourra-t-on ouvrir son cabinet ? La Présidente répond que seulement quelques cantons l'autorisent, cette décision appartient à chaque canton. Autre question : Est-ce qu'un client sera d'accord de payer le tarif normal en étant soigné par un apprenti ?

Frédéric Noble : demande comment se passera la passerelle après CFC ? Myriam Rossat répond que tout est à décider, mais qu'à titre d'exemple, en Suisse allemande, la passerelle se fait en cours d'emploi. Dans l'ordonnance du SEFRI, il existe 2 possibilités : en cours d'emploi ou à plein temps, cela sera à déterminer.

Francine Collet : craint que les patients suivis depuis longtemps par un podologue ES soient réticents à être soignés par un apprenti. La Présidente rassure en disant qu'il faudra bien expliquer les choses aux patients.

Yasmine Paez : forme des apprentis de commerce et explique qu'il est possible de se partager un apprenti entre 2 cabinets pour éviter que la prise en charge ne soit trop lourde. En tant que formatrice d'apprentis employée de commerce, elle décrit une expérience très positive.

Eglantine Molin : est d'avis que plutôt que mettre une formation CFC en place, il serait plus judicieux de faire une passerelle accessible à davantage de personnes.

Martine Brandt : précise que le problème de l'école de Genève est sa situation géographique, très décentralisée et chère pour les personnes venant de l'extérieur. La Présidente remercie l'assemblée pour ces échanges constructifs et toutes les réflexions pertinentes.

6. Rapports annuels des délégués cantonaux

Il n'y a pas de commentaire ni de question sur les rapports des délégués cantonaux.

7. Trésorerie

a) Rapport de la trésorière

Les comptes ont été envoyés par courrier avec la convocation.

La trésorière indique que l'année 2023 dégage un léger bénéfice. Le congrès 2023 nous a rapporté un bénéfice de CHF 3000.-. Elle précise que nous avons eu peu de rentrée d'argent en 2023 mais est très optimiste pour 2024.

b) Comptes 2023 et budget 2024

La trésorière précise que le budget 2024 est un grand budget et qu'il va continuer d'augmenter.

Une somme de CHF 80'000.- est placée dans l'entreprise PrimeEnergy Cleantech sous forme d'obligations et nous rapporte des intérêts.

La trésorière explique que même s'il semble que nous avons beaucoup d'argent sur les comptes, cet argent est utilisé et il n'est pas trop abondant.

Concernant les paiements des factures, elle insiste pour que les membres paient avec le QR qu'elle leur envoie. En cas de problème ou de perte, il ne faut pas hésiter à lui demander d'autres bulletins.



Martine Brandt a toujours beaucoup de plaisir dans sa fonction de trésorière pour la SSP et remercie les membres pour leur confiance.

c) Présentation des comptes pertes et profits

Aucune question n'est posée sur les comptes pertes et profits.

d) Rapport des vérificateurs des comptes (lecture)

M. Roessinger, ne pouvant être présent aujourd'hui, a transmis le rapport à Mme Sylvie Milleret qui nous en donne lecture.

Les vérificateurs des comptes, Sylvie Milleret, Alexia Veronesi et Philippe Roessinger ont procédé à un contrôle intégral et ont pu constater que la comptabilité a été régulièrement et correctement tenue par Mme Martine Brandt.

Suite à la lecture du rapport, les vérificateurs des comptes recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Ils remercient la trésorière pour son excellent travail.

e) Adoption des comptes et décharge au Comité pour l'année 2023

La présidente passe à la votation pour l'adoption des comptes.

Votation : **Contre :** 0 **abstention :** 0 **pour :** 87

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et l'assemblée donne décharge au comité.

f) Présentation et approbation du budget 2024

La présidente passe à la votation pour l'approbation du budget.

Votation : **Contre :** 0 **abstention :** 0 **pour :** 87

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité

g) Nomination des vérificateurs des comptes

Alexia Veronesi et Béatrice Gamper se proposent comme vérificatrices des comptes pour le prochain exercice comptable.

Election : *Alexia Veronesi et Béatrice Gamper sont élues par l'assemblée par applaudissements.*

8. Admissions – Démissions – Décès – Membres Vétérans

L'annexe 5 a été publiée sur le site internet et ne suscite pas de réaction de la part des membres.

9. Commissions et autres fonctions

a) Formation continue

Charlotte Cuq explique qu'il y a de très bons retours sur les 1^{ères} formations de l'année 2024. Beaucoup d'inscriptions sont arrivées par le site internet. Pour l'année 2025, les confirmations seront revues car ne fonctionnent pas toujours bien.

b) Congrès

Francis et Amandine présentent le programme du congrès du 26 avril prochain et indiquent qu'il y aura quelques nouveaux exposants, notamment la maison Ruck. Pour les participants, cette journée compte pour 6 heures de formation continue.

c) Promotion de la Profession (PP)

Le rapport a été publié sur le site internet et ne suscite aucune question.

d) Commission « Remboursement semelles »

Les résultats du sondage effectué auprès des membres a été envoyé par newsletter. Pas d'autre remarque.



e) Cercles de qualité régionaux

Les différents rapports des animatrices ont été publiés sur le site internet. Cette année une journée sera organisée pour les animatrices CQ pour les soutenir dans l'organisation de réunions.

f) Fédération internationale des podologues (FIP)

Cette année, M. Peter Vondal, Président de la SPV va nous représenter lors du congrès FIP en Islande.

g) Site internet et newsletter SSP

Loïc Rossat est excusé. Myriam explique que les newsletters ont un très bon taux d'ouverture et de lecture, nos membres sont très réactifs.

10. Elections et renouvellement du comité

➤ **Postes à repourvoir :**

Genève : M. Fabien Renaux a donné sa démission après 10 ans au comité comme délégué pour le canton de Genève. Il quitte la Suisse avec sa famille et va s'installer au Cameroun pour une période indéterminée. Nous lui souhaitons tout le meilleur dans cette nouvelle expérience.

Mme Carine Friez a également démissionné de son poste de déléguée Genève après s'être investie dans cette fonction quelques années.

Messieurs Thomas Müller et Sylvain Blanchot se proposent pour les remplacer.

Valais : Mme Séverine Erard quitte son poste de déléguée Valais et sera remplacée par Elisabeth Lamon.

FIP : Mme Martine Blaser Menoud démissionne de son poste de déléguée FIP après de nombreuses années à cette fonction. Le comité la remercie chaleureusement pour son implication dans cette fonction. Mme Sylvie Milleret, parfaitement bilingue français-anglais avait déjà manifesté son intérêt pour ce poste lors de la dernière AG et le comité recommande vivement à l'assemblée d'accepter cette candidature.

➤ **Elections du comité :**

La Présidente propose à l'assemblée d'élire le comité selon la composition suivante :

Présidente :	Myriam Rossat
Vice-Présidente :	Françoise Piller
Trésorière :	Martine Brandt
Secrétaire :	Evelyne Comte
Déléguée FR :	Muriel Gross
Délégués GE :	Estelle Sallin, Sylvain Blanchot et Thomas Müller
Déléguées JU :	Elodie Fridez et Gaëtane Voirol
Déléguées NE :	Lysiane Garatti et Eglantine Molin
Déléguées VD :	Aurélié Beltrémieux et Claire Bertola
Déléguées VS :	Abdela Hagose et Elisabeth Lamon

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

➤ **Elections des commissions :**

Formation continue : Charlotte Cuq, Maryna Lyashenko et Alexandra Mayrat-Soulade

Congrès : Amandine Dubois et Francis Gangah-Samba



Promotion de la Profession : Elisabeth Lamon, Charlotte Amaron et Lauriane Baillods-Monzione
Semelles : Clémence Viriot, Séverine Erard, Abdela Hagose, Mathilde Nanchen et Nicolas Schoenhenz
Déléguée FIP : Sylvie Milleret
Site internet et newsletter : Loïc Rossat

Après votation, les membres des commissions sont élus par l'assemblée.

➤ **Elections des animatrices des Cercles de Qualité Régionaux**

Jura & Jura bernois : Rachel Bernasconi et Myriam Ruch
Neuchâtel : Lysiane Garatti (responsable animatrices CQ)
Valais : Mathilde Nanchen et Fanny Revaz
Fribourg : Valérie Bielmann et Emilie Bocange
Genève : *poste vacant*
Nord vaudois : Laetitia Combremont et Line Thévoz-Jaquement
Lausanne & région : Charlotte Cuq et Maryna Lyashenko
La Côte : *poste vacant*

L'assemblée accepte à l'unanimité d'élire les animatrices CQR proposées.

11. Présentation de M. Daniel Schacher de l'OPS

Le secrétariat de l'OPS est assuré par M. Daniel Schacher et Mme Alexandra Studer. Sarah Wüest est en charge de la structure tarifaire

M. Schacher explique pourquoi les fournisseurs de prestation doivent payer une cotisation chaque année à l'OPS. Il indique que l'OPS a un grand besoin d'argent pour mener ses projets à bien. En 2023, ce n'est pas moins de 20 séances qui ont été organisées avec les assurances (curafutura et santésuisse), ce qui équivaut à un budget de CHF 186'000.-. Pour l'année 2024, il faudra compter environ 20% de plus. Les associations SPV, SSP et UPSI ont déjà investi de l'argent les années précédentes et les cotisations OPS leur permettent de continuer le travail pour le remboursement LAMal.

Questions :

Martine Paschoud : *serait-il possible d'avoir accès au budget de l'OPS ? Les cotisations OPS et SSP sont très chères.* Myriam Rossat répond que l'AG de l'OPS aura lieu en avril prochain. Les 2 déléguées nommées pour la SSP sont Elodie Fridez et Martine Brandt, notre trésorière, qui en fera partie et surveillera les comptes.

Yasmine Paez : *pourquoi avoir effectué un tirage au sort des podologues pour la collecte de données ?* Daniel Schacher précise qu'à la base, les assureurs voulaient que tous les podologues participent à cette collecte de données. L'OPS leur a expliqué que ce n'était pas possible et ils ont décidé de sélectionner 35% des cabinets prestataires LAMal. Myriam Rossat ajoute qu'il a été décidé de faire un questionnaire qualitatif plutôt que quantitatif.

Une membre demande qui paiera l'organisation du sondage et si les podologues tirés au sort recevront un défraiement ? Non ce n'est pas prévu par l'OPS.

Thomas Müller s'interroge sur le temps de séance négocié ainsi que le nombre de séance. Il suggère de réduire le temps des séances et d'augmenter les séances remboursées par année. Il pense qu'il serait également judicieux de pouvoir inclure l'éducation thérapeutique dans le soin.

Daniel Schacher explique que le travail effectué avec les assurances est de définir la structure tarifaire. Ils ont fait une moyenne de temps des séances et ont ensuite défini un montant pour chaque position. Actuellement, il n'est pas possible de modifier le nombre de séances remboursées par année (4 ou 6), ça le sera peut-être dans quelques années. Par rapport au temps prévu par séances, Daniel Schacher indique que ce temps



est défini pour les 3 prochaines années. Myriam Rossat ajoute qu'il est important de prendre le temps nécessaire pour l'évaluation et qu'il est possible, durant ce temps, de faire de l'éducation thérapeutique (inclue dans la structure tarifaire).

Thomas Müller pense qu'il faut distinguer les consultations complètes des centres de diabète qui ne font que du débridement de plaies et qui ne dure que 20 minutes.

Françoise Piller précise que Mario Malgaroli, vice-président de la SPV est notre interlocuteur auprès des assurances. Il est podologue et connaît bien les différences entre un soin complet et les soins partiels (coupe d'ongles, débridement plaie, etc.). Il explique toutes ces différences aux assurances, mais cela prend du temps.

Anne Ferro : faudra-t-il toujours payer la cotisation OPS, même lorsque le tarif définitif sera établi ?

Daniel Schacher répond que pour l'instant il n'est pas envisageable de se passer des cotisations. Par contre, une fois la tarification définitive établie et selon les comptes de l'OPS, il se peut que la cotisation soit modifiée et revue à la baisse. Toutefois, à ce stade, il ne peut faire aucune promesse à ce sujet et précise que le but de l'OPS n'est pas de faire de l'argent mais de couvrir ses frais.

Abdela Hagose : est-ce que l'OPS pourrait par la suite travailler sur le remboursement des semelles par les assurances complémentaires ?

Daniel Schacher répond qu'actuellement l'OPS priorise le remboursement pour le diabète et répond que pour les prochaines 5-10 années, ils seront occupés par cela.

Le tarif définitif arrivera au 1^{er} janvier 2025, si tout va bien.

12. Divers

- Podoafrica : Recherche des bénévoles pour participation au paléo festival et collecte de matériel lors du congrès.
- Françoise Piller parle d'un problème dans le canton de Fribourg avec des infirmières qui ne font que des soins des pieds et qui sont remboursées par la LAMal. Eglantine Molin suggère d'écrire un mail à l'association des infirmières au sujet de ces cas de « fraude ». Toutefois, elle précise que les gens qui vont 1x chez un non-professionnel ira une seule fois et se rendra compte de la différence.
- Yasmine Paez demande s'il serait possible que les membres de la SSP utilisent le logo SSP. Ce point doit être discuté et éclairci par le comité.

13. Dates

Prochaine AG : Vendredi 14 mars 2025